



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 1^{er} mars 2019

A partir du 1^{er} mars : La Région Occitanie lance son éco-chèque mobilité pour soutenir l'achat de voitures et de vélos électriques

Après la carte jeune, qui permet aux familles de réaliser 400 € d'économie en moyenne, et l'éco-chèque logement de 1 000 € ou 1 500 € pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie dans les foyers, la Région crée l'éco-chèque mobilité pour redonner encore plus de pouvoir d'achat aux citoyens qui font le choix de l'électrique pour leurs déplacements.

« Parce que la priorité de la Région est d'accompagner une meilleure mobilité et d'agir sur le pouvoir d'achat des habitants d'Occitanie, nous lançons l'éco-chèque mobilité », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

« Au-delà de notre ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive, nous voulons accélérer la conversion du parc automobile à l'électrique et encourager l'utilisation du vélo électrique. Nous savons que la vente de vélos électriques a augmenté de 90% en 2017 et celle des voitures électriques d'occasion de 60% en 2018. Pour autant, leurs coûts sont encore un frein. Nous voulons donc donner un coup de pouce aux ménages à travers cette aide pour franchir le cap de l'achat tout en encourageant leur choix pour l'environnement ».

A partir du 1^{er} mars et pour tout véhicule acheté après le 1^{er} janvier 2019 auprès d'un professionnel basé en Occitanie, les habitants de la région pourront ainsi bénéficier, sous conditions de ressources, d'une aide allant jusqu'à 2 000 € pour l'achat d'une voiture électrique d'occasion, de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'acquisition de matériel de sécurité.

Pour faire rimer pouvoir d'achat et écologie, l'éco-chèque mobilité prévoit :

- Une aide de 1 000 € à 2 000 € sous conditions de ressources^[1], pour l'achat d'une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion. Ce dispositif peut être cumulable avec la prime à la conversion de l'Etat de 5 000 €.
- Une aide de 100 €, sous conditions de ressources^[2], pour l'achat d'un vélo électrique, cumulable avec le bonus vélo à assistance électrique de l'Etat plafonné au total à 200 €.
- La Région versera également un bonus sécurité de 50 € pour le bénéficiaire non imposable pour l'acquisition de matériel dédié à la sécurité pour les déplacements en vélo électrique : casque, kit de protections, kit éclairage, gravage, anti-vol...

La Région Occitanie a prévu de consacrer au total 4 M€ à cette nouvelle mesure qui sera complétée à la rentrée par une aide financière au co-voiturage.

Demandes, informations et conditions sur : www.laregion.fr/eco-cheque-mobilite

Retrouvez ci-joint un visuel d'illustration.

Contact presse :

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18
service.presse@laregion.fr

^[1] Le montant de l'aide est de 2 000 € pour les ménages non imposables ou 1 000 € pour les autres

^[2] Sont éligibles les personnes non imposables ou au quotient familial inférieur à 27 086 €